



Compte-rendu

Comité de rivière N° 4

05 Juin 2014

Emetteur :	Virginie BONNIN	Date :	05 Juin 2014	Réf. :	Compte rendu du comité de rivière N° 4
Lieu :	Saint Julien(88)				
Opération	Comité de rivière				
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition de modification de l'arrêté du comité de rivière suite à la réorganisation administrative ▪ Réélection de 2 vice-présidents : Election du président de la commission « qualité des eaux » et du président de la commission « milieu naturel et inondation » ▪ Présentation synthétique du programme d'actions prévisionnel du contrat de rivière ▪ Présentation des missions du stagiaire ▪ Calendrier de travail à venir <p>Les documents utilisés en réunion sont téléchargeable sur le site suivant : http://www.eptb-saone-doubs.fr/documents-tete-bv-saone</p> <p>Lien concernant le programme d'actions provisoire : http://www.eptb-saone-doubs.fr/_Share/1402989878_programme-actions-tbs-13.06.2014.pdf</p>				

Liste des personnes présentes

Nom Prénom	Organisme(s)/fonction(s)	Présents
M. Alain ROUSSEL	Président du comité de rivière Président de la Communauté de Commune du Pays de la Saône Vosgienne	x
M. Michel DESIRE	Conseil Général de Haute-Saône	x
M. EGGENSCHWILLER	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse	x
M. Michel FOURNIER M. J.F MAURICE Mme. Hélène BROCHET	Président de la communauté de commune du Val de Vôge 1 ^{er} Vice Président de la communauté de commune du Val de Vôge Agent de développement	x x x
M. Jean Marie THIEBAULT Mme. Amandine HENRY	Président de la communauté de la Région de Bourbonne les Bains Agent de développement	x
M. Yves DESVERNES M. Philippe ROBERT Mme. Elise LAURENT	Président de la Communauté de communes de Saône et Madon Elus à la Communauté de communes de Saône et Madon Agent de développement	X X x

Mme. Phanie BECKER	Agent de développement à la Communauté de communes des Marches de Lorraine	x
M. Eric GARION	Vice-président de la Communauté de commune des Vosges vers les Rives de la Moselle Maire de la commune d'Uriménil	x
M CLAUDEL	Commune d'Uzemain	x
M. Jérémy MULLER	Conseil Général des Vosges/SATEMA	x
M. Cyril EGLOFF	Conseil Général de Haute-Marne/Service rivière	x
Mme. Michèle DURAND MIGEON	Région Franche-Comté	x
M. Christophe HAZEMANN	Fédération de pêches des Vosges	x
M. Bernard SILLON M. Romuald BOGUENET	Chambre d'agriculture des Vosges	X x
M. Guy CIRON	Chambre d'agriculture de Haute-Saône	x
M. Delbecque Arnaud	Direction Départementale des Territoires des Vosges	x
Mme Sylvie BOUTON M. Alain DUCHANOY	Direction Départementale des Territoires de Haute-Saône	x
Mme Virginie PARRA	ONEMA/service départemental de Haute Saône	x
M. Frédéric ROSENTHAL	DDCSPP des Vosges	x
Mme Delphine GUETTIEN	VNF -UTI canal des Vosges	x
M. Bernard KLING Mme Florence SCHMITT	Association « les Eaux de la Vallée de l'Ourche »	x
M. Guillaume GENESTE	CEN Champagne-Ardenne	x
M. Gaston VILMINOT	Syndicat des Eaux du Morillon	x
M. Stéphane Claudet Bourgeois	EPTB Saône et Doubs/Coordonnateur du pôle Saône	x
Mme Virginie BONNIN	EPTB Saône et Doubs/Chargé d'étude du contrat de rivière de la tête de bassin de la Saône	x

Liste des personnes excusées

Nom Prénom	Organisme(s)/fonction(s)	Excusés
M. olivier TOURNAY	Préfecture de Haute Marne	x
M. le Président	Région Lorraine	x
M. Christian GIRARDI	Conseil Général de Haute-Saône/Service Rivière	x
M. Yannick VILLEMEN	Commune de Girancourt Vice-président de la communauté d'Agglomération d'Epinal	x
Mme Christine VAUZELLE	maire de de Charmois l'Orgueilleux Représentante de la Communauté de Commune du Secteur de Dompain	x
M. Gaëtan GOUGET	Agent en charge du pôle Aménagement de l'Espace à la CC de la Haute Comté	x
Mme la Directrice	Compagnie Thermale de Bourbonne-les-Bains	x
M. le Président	Syndicat des Eaux du Bolon	x
M. le Président	Centre Régional de la Propriété Forestière Lorraine Alsace	x

M. Bruno SIDO	Président Association départementale des Communes forestières de la Haute-Marne	x
Mme Daphné GRIMAUULT	Association « EAUD'ICI »	x
Mme Laurence BERTRAND	Syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales	x
M. Eric BLANCHARD	SMIPEP Sud Haute-Marne	x
M. Jean Marie CHRETIEN	Syndicat Mixte pour l'Aménagement du bassin de l'Avière	x
M. Fabien PONCHON	DREAL Franche-Comté	x
M. le Directeur	DREAL Lorraine	x
M. le Directeur	Direction Départementale des Territoires de Haute-Marne	x
M. Alain BISELX	ONEMA/service départemental des Vosges	x
Mme Rachel BENOIT	ONEMA/service départemental des Vosges	x
Mme la Directrice	DDCSPP de la Haute-Saône	x
Mme la Directrice	DDCSPP de la Haute-Marne	x
M. le Délégué territorial	Agence Régionale de Santé des Vosges	x
Mme Sabine FRANCOIS	Directrice régionale de l'ADEME Lorraine	x
M. le directeur	Agence de l'Office national des forêts de Vesoul (ONF 70)	x
M. le Directeur	Conservatoire Botanique National de Franche-Comté	x
Mme la Présidente	Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté	x
M. le Président	Chambre de commerce et d'industrie des Vosges	x
M. le Président	Chambre de métiers et de l'Artisanat des Vosges	x
Mme la Déléguée territoriale	ARS de Franche-Comté	x
M. le Délégué territorial	ARS Haute-Marne	x
M. Martial GIL	Fédération de pêches de Haute-Marne	x
M. Cyril PARDON	Fédération de pêches de Haute-Saône	x
M. Alain LESTIENNE	APPMA les Thons	x
M. Cyril GAUDOT	Directeur de l'EPTB Saône et Doubs	x

Accueil et introduction de M. Alain ROUSSEL, Président du comité de rivière

Monsieur ROUSSEL accueille et remercie les participants qui se sont déplacés à Saint Julien pour la quatrième réunion du comité de rivière, puis rappelle dans les grandes lignes ce qui a été fait depuis le dernier comité de rivière et précise les points qui seront à aborder durant cette réunion :

- suite à la réorganisation administrative de notre territoire Proposition, il sera présenté une proposition de modification de l'arrêté du comité de rivière,
- suite aux élections municipales, 2 vice-présidents sont à réélire : président de la commission « qualité des eaux » et du président de la commission « milieu naturel et inondation »
- une présentation synthétique du programme d'actions prévisionnel du contrat de rivière sera faite par virginie BONNIN
- l'arrivée d'un stagiaire, Florent LUOISOT, qui vous présentera son stage et ses missions

La parole est ensuite laissée à Virginie BONNIN, l'animatrice du contrat de rivière.

- 1- Proposition de modification de l'arrêté du comité de rivière suite à la réorganisation administrative

Virginie BONNIN rappelle que certaines collectivités ont fusionné, d'autres ont été dissoutes et que les communes indépendantes ont toutes intégrées à un EPCI.

Il est proposé de supprimer les membres suivants : CC Saône et Coney, CC des Belles Sources, CC du Pays Jusséen, CC du Pays d'Olima et Val d'Avière (dissoute), commune de Charmois l'Orgueilleux (intégration dans la CC du Secteur de Dompain), commune de Larivière-Arnoncourt et la commune d'Aigremont (intégration dans la CC de la Région de Bourbonne-les-Bains) et la commune de Thuillères (intégration dans la CC du pays de Saône et Madon).

Il est proposé de rajouter les membres suivants : CC de la Haute Comté (fusion de la CC Saône et Coney et de la CC des Belles Sources), CC les Hauts du Val de Saône (ex CC du Pays Jusséen)

Une question se pose concernant le cas des communes : Uzemain, Dounoux, Girancourt, Renauvoid et Monthureux-le-Sec.

Après discussions, Alain ROUSSEL propose de laisser toutes ces communes être un membre distinct dans le collège des collectivités et de leur groupement.

Aucune opposition n'est relevée suite à cette proposition de modification du comité de rivière.

Enfin Alain ROUSSEL propose aussi d'inclure l'association « les Eaux de la Vallée de l'Ourche » dans la composition du comité de rivière.

Aucune opposition n'est relevée suite à cette proposition.

Il est précisé qu'une demande de modification sera faite auprès de la préfecture des Vosges.

- 2- Réélection de 2 vice-présidents : Election du président de la commission « qualité des eaux » et du président de la commission « milieu naturel et inondation »

Alain ROUSSEL indique que suite aux élections de 2014, M. André BOBAN (Vice -président et président de la commission « milieux Naturels et Inondation ») n'a pas souhaité se représenter à la mairie de Fontenoy-le-Château et que M. Didier MILLARD (Vice-président et président de la commission « Qualité des eaux ») n'a pas été réélu président de la Communauté de Communes de la Région de Bourbonne les Bains et ne souhaite plus s'investir de son rôle/assurer ces fonctions.

Alain ROUSSEL demande si dans l'assemblée des personnes souhaiteraient se proposer.

Après discussion, un candidat de la CC du Val de Vêge : M. Michèle FOURNIER et de la CC de la Région de Bourbonne les Bains : M. Jean Marie THIEBAULT sont pressentis.

M. Michel DESIRE en profite également pour faire part de ses problèmes de disponibilités ayant beaucoup d'autres obligations. Il demande à M. Gaston VILMINOT de bien vouloir assurer ces fonctions à sa place.

Après discussions, M. Michel FOURNIER est désigné pour être le représentant de la commission « communication et sensibilisation », M. Jean Marie THIEBAULT est désigné pour être le représentant de la commission « Milieux Naturels et inondations » et M. Gaston VILMINOT est désigné pour être le représentant de la commission « Qualité des Eaux ».

Aucune abstention ou opposition n'est formulée à ces 3 candidatures.

- 3- Présentation synthétique du programme d'actions prévisionnel du contrat de rivière

Virginie BONNIN présente la stratégie du contrat de rivière qui a été retenue lors des 2 derniers comités techniques du 18 et 19 février.

Virginie Bonnin informe que l'une des priorités retenue du contrat concerne la restauration de la continuité écologique. Elle présente une carte des enjeux à l'échelle du périmètre du contrat de rivière qui concerne le nouveau classement des cours d'eau en liste 1 /liste 2 et les enjeux retenus au titre du SDAGE RMC et de son programme de mesure. Elle indique notamment que plus de 200 ouvrages seraient concernés par ces enjeux sur le territoire.

Suite à cette présentation, de vives réactions ont lieu dans l'assemblée.

M. DESIRE fait une remarque concernant le coût aberrant pour la mise en place de dispositif type passe à poisson pour des propriétaires d'étangs, coût qui vaut plus chère que l'étang lui-même. Et d'autant plus que ces aménagements sont financés par des fonds publics.

M. KLING précise que les adhérents de l'association « les Eaux de la Vallée de l'Ourche » n'ont compris toutes les implications que très récemment. Il précise qu'il va demander une audience au Préfet concernant le classement des cours d'eau vosgiens. Cela impliquerait des coûts faramineux pour le territoire.

M. ROUSSEL explique aussi que les étangs vosgiens font partie du patrimoine et qu'ils sont remis en cause et sont en danger.

M. EGGENSCHWILLER (AERMC) rappelle les enjeux et objectifs de SDAGE RMC et rappelle que 50% des cours d'eau du bassin RMC ne sont pas en bon état. Il explique que beaucoup d'efforts ont été faits ces dernières années sur l'assainissement, mais que maintenant les facteurs de non bon état des cours d'eau restent pour les pollutions diffuses et la morphologie des cours d'eau aussi bien au niveau de la continuité écologique qu'au niveau de la morphologie des cours d'eau. Cela ne fait très certainement pas plaisir, mais si on veut améliorer les cours d'eau, on sait qu'il faut aussi passer par des actions sur la continuité et la morphologie.

M. CIRON pose alors la question du castor (espèce protégée) et son implication dans la construction de barrages et de son implication dans des inondations. Il explique que le castor provoque régulièrement des inondations sur les exploitations agricoles.

Mme. DURAND MIGEON rappelle ce constat d'un état des lieux inquiétant et qu'il faut prendre des mesures pour le bon état des cours d'eau. ,

L'ONEMA rappelle que la continuité écologique ne concerne pas que le poisson mais aussi les sédiments et la qualité de nos cours d'eau.

M. CLAUDET BOURGEOIS précise que les exemples cités et les coûts énoncés concernent des cas particuliers. Et il explique qu'il est possible de réaliser ce type d'actions à de moindres coûts. Il serait intéressant de les mettre en avant.

La fédération de pêche des Vosges indique que dans le contrat, elle propose de petites actions peu coûteuses et à fort gain écologiques.

M. EGGENSCHWILLER rappelle l'importance d'organiser des journées d'information et de sensibilisation sur le périmètre du contrat de rivière.

Suite à ces remarques, Virginie BONNIN poursuit en présentant les intitulées des actions prévisionnelles du contrat de rivière.

(Le listing de ces actions sont inscrites sur le PowerPoint de présentation. Elles ne seront pas citées sur ce compte rendu.)

Une question est posée concernant la fiche actions entretien de cours d'eau. Il est rappelé que ce seront des actions ponctuelles, et effectuées de manières raisonnées.

M. Philippe ROBERT intervient sur la question de l'étang des Rochottes et sur le projet en cours.

M. CLAUDET BOURGEOIS précise que le propriétaire souhaite vendre et que le cours d'eau concerné est inscrit en liste 2.

Il est également précisé qu'un problème de sécurité est présent sur la digue de l'étang, digue faisant environ 8 m de haut. Il existe actuellement un risque de rupture ou de surverse au cours d'orages violents. Il est également indiqué qu'un risque hydraulique est présent pour Bonvillet.

M. CLAUDET BOURGEOIS explique qu'une réflexion est en cours au sein de l'EPTB sur le type d'opération à engager.

Les élus du secteur souhaiteraient également être informés des décisions. Ils expliquent qu'un projet avait été discuté afin de conserver ce plan d'eau.

La DDT explique qu'il sera difficilement possible de conserver ce plan d'eau du fait qu'actuellement il est difficilement possible de régler les niveaux d'eau. Le système actuel est quasi obsolète.

▪ 4- Présentation des missions du stagiaire

Florent LOUISOT rappelle le contexte et la thématique de son stage intitulé : « Etude de la continuité écologique sur les cours d'eau de la tête de bassin de la Saône (Saône et affluents de la Saône) ».

Il est rapidement précisé que l'Ourche a été exclue de l'étude du fait d'un manque de temps évident pour prospecter tous les ouvrages situés sur l'Ourche mais aussi parce c'est un cours d'eau qui a été nouvellement classé en liste 2 dans les Vosges comparé à la Saône et ses affluents qui étaient déjà assujettis à une réglementation.

Florent LOUISOT énonce ses principales missions :

- Identifier l'ensemble des ouvrages du territoire
- Réactualisation des données sur les obstacles à l'écoulement
- Création des fiches ouvrages et d'une base de données
- Diagnostic de franchissabilité des ouvrages et de leur impact sur le cours d'eau
- Identifier/rechercher les propriétaires des ouvrages
- Informer les propriétaires sur la nouvelle réglementation concernant le classement en liste 2 des cours d'eau.
- Cibler les priorités et les opportunités d'action en faveur de la restauration de la continuité écologique

Il indique qu'un comité de pilotage a été mis en place pour suivre cette étude, composé pour le moment de l'EPTB, l'AERMC, la fédération de pêche des Vosges, de la DDT 88, de l'ONEMA 88 et du Conseil Général des Vosges.

La réunion de lancement de cette étude a eu lieu le 21 mai à Monthureux-sur-Saône et d'autres suivront : une d'ici fin juin et la réunion finale d'ici septembre.

Il est demandé d'intégrer la DDT de Haute-Saône à ce comité de pilotage.

Il est également demandé d'informer de l'existence de l'association « les Eaux de la Vallée de l'Ourche » lors des visites d'étangs.

Avant de clôturer la séance, Alain ROUSSEL rappelle que le programme d'actions du contrat de rivière doit être validé devant le comité de rivière d'ici mi juillet pour pouvoir passer devant la commission d'aide de l'Agence de l'Eau en Octobre 2014.